

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

PROPRIETAIRE:

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TYA ou CI:

- ☐ BTV Antwerpen Tél. 03 216 28 90 btv.antwerpen@btvcontrol.be
- ☐ BTV Brabant-Wallon Tél. 081 65 84 59 btv.brabantwallon@btvcontrol.be
- ☐ BTV Bruxelles Tél. 02 230 81 82 btv.brussel@btvcontrol.be
- ☐ BTV Hainaut Tél. 064 33 64 55 btv.hainaut@btvcontrol.be
- ☐ BTV Liège Tél. 04 253 19 72 btv.liege@btvcontrol.be
- ☐ BTV Limburg Tél. 011 42 18 34 btv.limburg@btvcontrol.be
- ☐ BTV Namur / Luxembourg Tél. 083 21 35 27 btv.namur@btvcontrol.be
- ☐ BTV Oost-Vlaanderen Tél. 09 252 45 45 btv.oostvlaanderen@btvcontrol.be
- ☐ BTV Vlaams-Brabant Tél. 016 63 47 45 btv.vlaamsbrabant@btvcontrol.be
- ☐ BTV West-Vlaanderen Tél. 056 70 54 05 btv.westvlaanderen@btvcontrol.be

EAN: 00000000000000000000

Ref.: 00000000000000000000 Compteur n°: 00000000000000000000

Index: 00000000000000000000

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle: 19/02/2014 Type de contrôle: examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant: (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.4.12.2012) (RGPT art.262) (RT art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation; Type locaux: Appartement

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 812A

Raccordement: Tension 400 V Protection raccordement 40kA

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 6 mm² Inter.gén.: type 40A0,3A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 6; RA: 12 Ohm; RI tot: 5 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION:

40A0,3A Taux

40A0,3A - E - F -

Voir schémas ci-joint RGIE

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le:

le responsable du distributeur

nom:

signature:

CONCLUSION ☒ 1. L'installation est **conforme**. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 19/02/2014 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

☐ 2. L'installation n'est **pas conforme**

☐ 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est **pas conforme**. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: 19/02/2014

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: VOIR VERSO.

L'agent visiteur,
(N°, nom, signature)

pour Le Directeur,



* V E R S L A G - R A P P O R T *

CONTROLES EFFECTUÉS

Date du site de contrôle: [redacted] de 2011.

- a) le contrôle de l'absence de tension sur les lignes aériennes et câblées aux schémas;
- b) le contrôle de l'ETBT (tensions d'isolement) du matériel électrique d'installation fixe, y compris les interrupteurs, les sélecteurs de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition;
- c) le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects;
- d) le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel (IDR) en leur présence, l'absence de la
- e) le contrôle de l'absence de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel (IDR) de moins de 2,5 A en sensibilité de 10 mA;
- f) le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles, y compris les interrupteurs, IDR des conducteurs de protection des cordes de câbles ne dépassant pas les appareils de classe I à poste fixe, installés à poste fixe ou mobile à poste fixe;
- g) le contrôle de l'absence de défaut et de l'absence de défauts pouvant présenter des dangers pour les personnes, y compris les
- h) le contrôle des matériels mobiles pouvant présenter des dangers pour les personnes, y compris les
- i) les installations d'installation de matériel de production d'énergie, y compris les installations de production d'énergie, y compris les

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) l'obligation de sécurité, y compris le contrôle des installations électriques;
- b) l'obligation d'entretien des installations électriques, y compris les modifications intervenant dans l'installation électrique;
- c) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- d) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- e) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- f) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- g) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- h) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;
- i) l'obligation d'assurer la sécurité des personnes, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques;

Les installateurs des installations électriques doivent être agréés par le Service des Installations électriques (SIE) de la Région wallonne, y compris les installations électriques, y compris les installations électriques.

BTV Antwerpen

Vandie Sweepstraat 3 Bus 44, 2000 Antwerpen
T: 03 216 28 40, F: 03 238 86 65
E: hiv.antwerpen@btvcontrol.be

BTV Bruxelles

Cité de Roisbaek 75, 1050 Bruxelles
T: 02 230 81 82, F: 02 230 80 05
E: hiv.bruxelles@btvcontrol.be

BTV Oost-Vlaanderen

Brugsteedlaanweg 115, 9000 Melle
T: 09 232 45 45, F: 09 232 50 50
E: hiv.oostvlaanderen@btvcontrol.be

BTV Brabant-Wallon

St. Wilfrid 129, 1360 Perwez
T: 081 65 64 59, F: 081 65 84 76
E: hiv.brabantwallon@btvcontrol.be

BTV West-Vlaanderen

Jan Breydelsstraat 98, 8100 Harlebeke
T: 056 70 54 05, F: 056 70 54 27
E: hiv.westvlaanderen@btvcontrol.be

BTV Liège

Rue Julien l'Auvierpont 4, 4000 Sclayn-Liège
T: 04 251 19 27, F: 04 225 01 58
E: hiv.liège@btvcontrol.be

BTV Limburg

Stad-Limburg 57, 3400 Sint-Truiden
T: 011 21 35 34, F: 011 21 35 37
E: hiv.limburg@btvcontrol.be

BTV Namur & Luxembourg

Avenue du Soudain 65, 5500 Carpiennes
T: 04 21 35 27, F: 053 21 05 17
E: hiv.namur@btvcontrol.be

BTV Vlaams-Brabant arr. Leuven

Leuvensesteenweg 383 bus 1, 3200 Aarschot
T: 016 63 67 45, F: 016 63 12 21
E: hiv.vlaamsbrabant@btvcontrol.be

BTV Hainaut

Rue de Basse 103, 7100 Cluain-lez-Liège
T: 04 33 64 75, F: 04 33 65 05
E: hiv.hainaut@btvcontrol.be

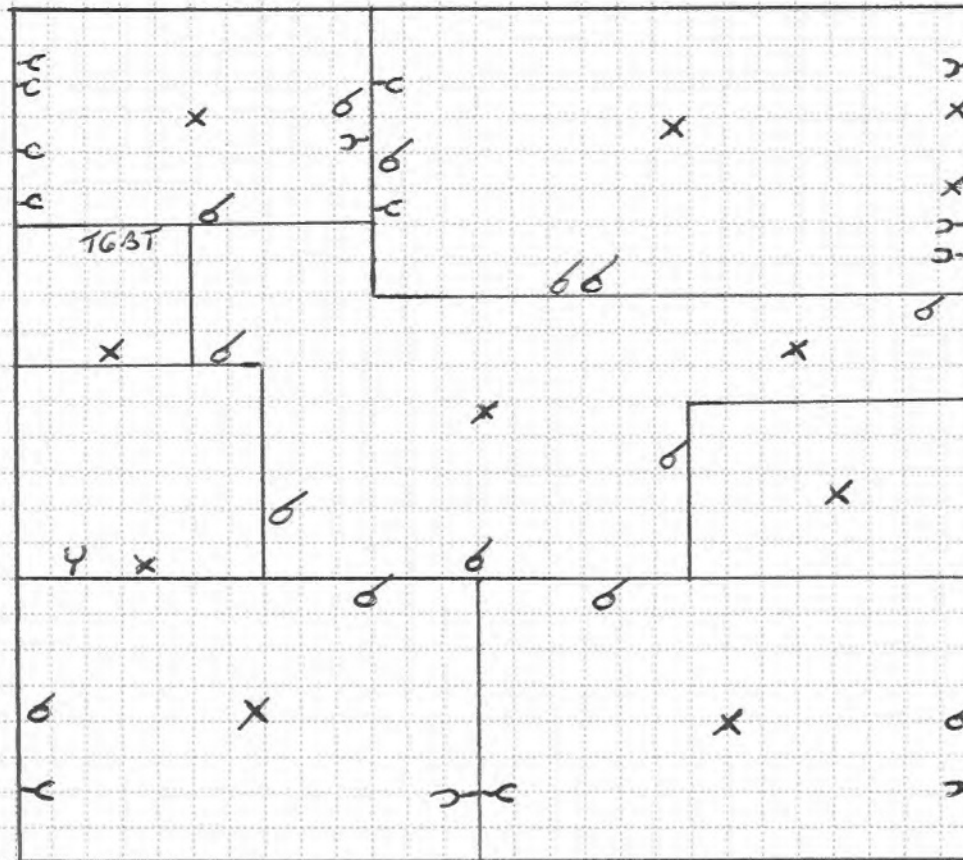




Annexe : 1.1.1 Adresse de l'installation : 8 AV Albert 1^{er}
Rapport n° : P036600301 Code postal : 6032 Localité : Mont/Si Marchienne

Schéma d'implantation:

☐ Cave ☐ Rez de chaussée ☐ 1er étage ☐ 2ème étage ème étage



Locaux :

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.



Geoffrey PACINI
Agent 3660

L'organisme de contrôle AIB - Vincotte Belgium asbl

Agent visiteur : Nom : Pacini n° : 3660
Date : 24/02/11
Signature :

Le propriétaire

Nom :
Date : 24/02/2011
Signature :

Le responsable de l'exécution du travail

Nom :
Date :/...../.....
Signature :

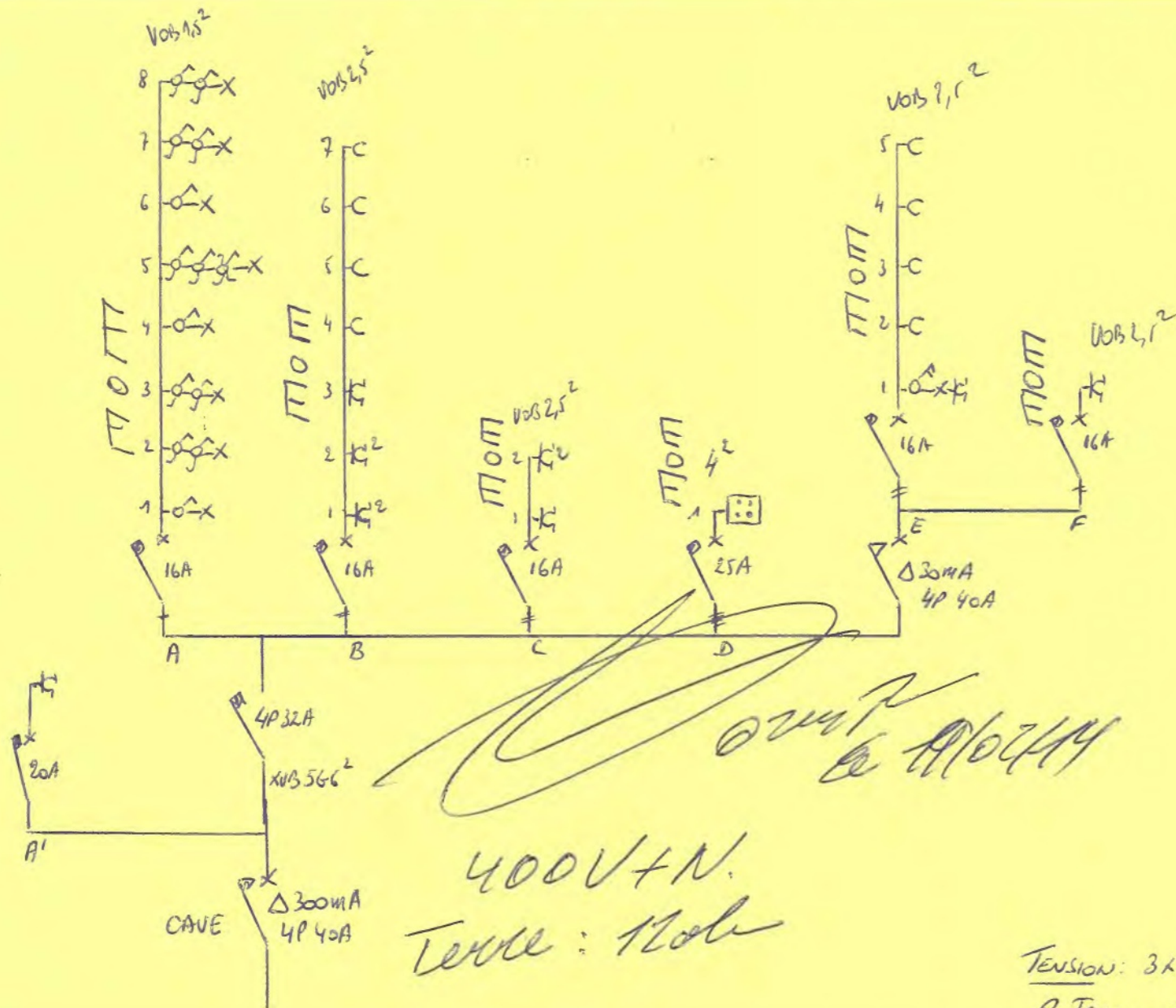
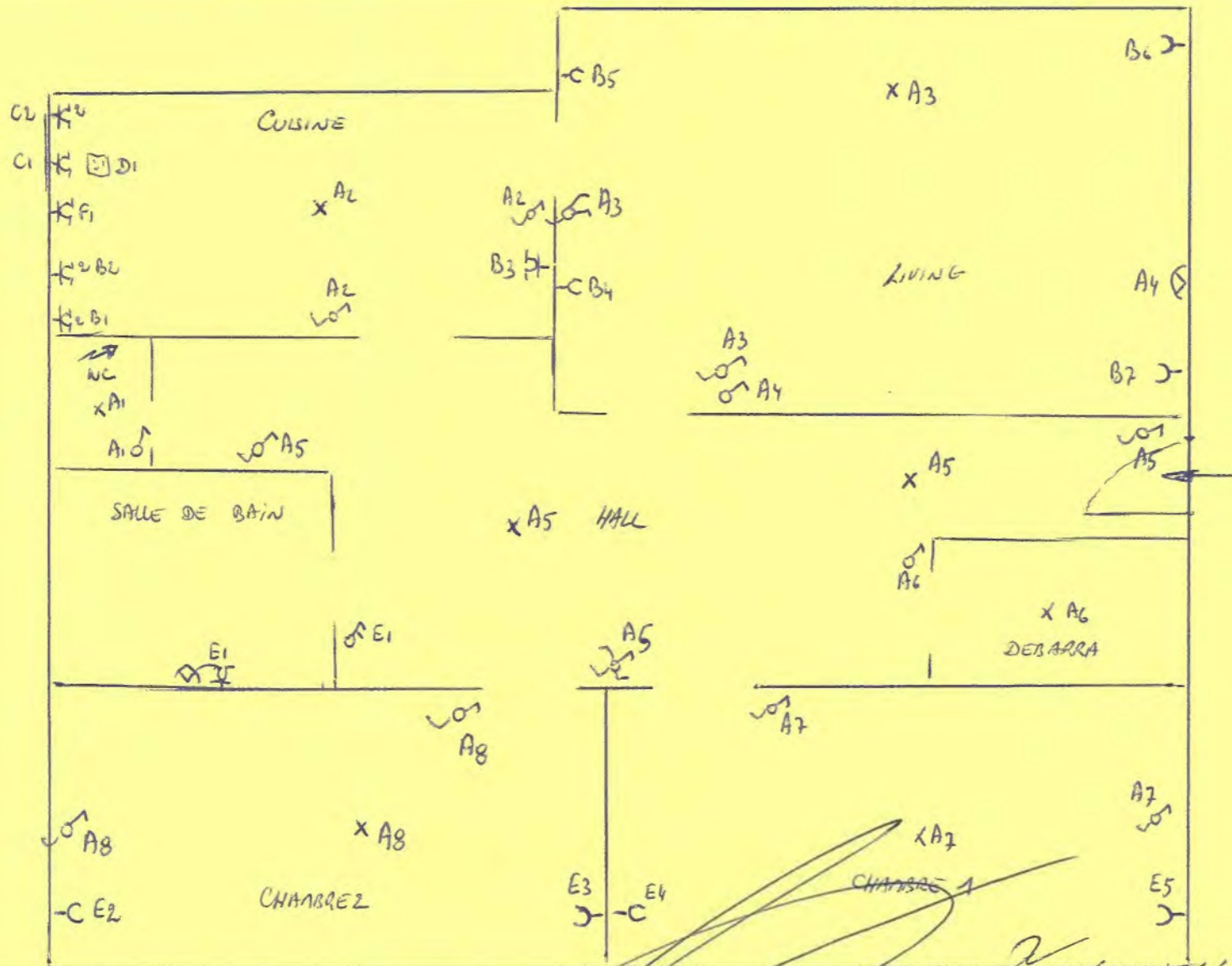


Schéma unifilaire 597-5464202-03

Avenue Albert 1^{er}, 3 App 2A
 6032 Pont Sur Nordienne.



R Tenc: M.5 Chms.

Schéma d'implantation. 591-5464202-03

[Signature]

Tension: 380V + N.

Avenue Albert 1^{er}, 8 App. 2A
6032 Mont St Norchienn.